

Syndicat Sud Santé
du Val de Marne

Vendredi 15 janvier 2010

Face à l'offensive de l'Ordre infirmier

Désobéissance infirmière!

Aucune hésitation !

Chaque infirmière, chaque infirmier est aujourd'hui concerné et ne doit plus attendre d'être individuellement menacé dans l'exercice de sa profession ! C'est tous ensemble qu'il faut exprimer notre refus de l'Ordre !

Les menaces se précisent !

Les petits établissements et les assurances professionnelles avaient fait pression dès novembre 2009.

Ce sont désormais l'AP-HP et la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers privés non lucratifs) qui exercent un chantage insupportable.

A l'AP-HP les infirmières reçoivent des courriers leur intimant de fournir une justification d'inscription à l'ordre avant le 29 janvier 2010 !

Les nouveaux diplômés ne peuvent être embauchés s'ils n'ont pas souscrit !

Les demandes de mutation sont également conditionnés à l'Ordre La FEHAP organise le contrôle des inscriptions.

La colère est générale...

mais éparpillée sur tout le territoire !

Depuis des mois tant en province qu'en Ile de France les initiatives se sont multipliées (pétition, renvoi des dossiers, dossiers brûlés devant les ARH, les DRASS et même jusqu'au démontage du stand de l'Ordre au Salon infirmier !). Si l'on peut se féliciter de l'unité syndicale autour de ces mobilisations locales, il faut désormais confirmer cette convergence au niveau national. C'est pour cela que depuis des mois, la Fédération Sud santé et plusieurs associations infirmières militent pour une manifestation nationale !

Le 26 janvier, manifestation nationale, étape majeure de la mobilisation !

Cette nécessité de l'unité nationale dans l'action est partagée par de nombreuses intersyndicales locales aussi bien en province qu'à Paris : c'est ainsi que des infirmières soutenues par des intersyndicales et des associations réservent cars et train en Normandie, dans le Nord/Pas de Calais, du pays de Loire du centre de Midi Pyrénées !

Et c'est sur tout le territoire que la Fédération Sud santé sociaux organise cette manifestation

Chacun doit et peut contribuer au succès de la manif !

C'est à chacun et à tous de se mobiliser et de s'organiser, pour contribuer au succès de cette manifestation couverte par un préavis national de sud santé. Organisons-nous au niveau de chaque unité de soins pour libérer le maximum d'infirmières. Contactons les collègues d'autres secteurs, voire d'autres établissements.

Faisons signer le manifeste de la désobéissance infirmière. Nous vous proposons également d'acheter des badges «ni bonne, ni nonne ni conne - Ni ordre !» (0,50 centime d'euro) ce qui permettra de contribuer aux frais de route des collègues de province.

Ensemble, obtenons l'abrogation de la loi instituant l'ordre !



Mardi 26 janvier à 15h30 Hôpital Necker
Assemblée Générale nationale des Infirmières !

**Mardi
26
janvier**

**à midi rassemblement
devant le Ministère**

**Infirmières
du Val de Marne,**

**retrouvons nous
derrière la banderole:**

Désobéissance infirmière ! Val de Marne

Signez le Manifeste de la désobéissance infirmière

<http://www.contrordreinfirmer.org/>

l'Humanité

15 janvier 2010

Des infirmières appellent à la désobéissance civile contre « un ordre issu de lobbies ».

« Comme les désobéisseurs de l'éducation nationale, les faucheurs volontaires d'OGM, les militants du Réseau sans frontières, comme les 343 Salopes de 1971, nous déclarons entrer en désobéissance civile ! » clament les infirmières à l'origine d'un manifeste contre l'ordre infirmier qui a déjà recueilli plus de 1 500 signatures. Les infirmiers ont jusqu'au 30 janvier pour adhérer à cet organisme, qui contrôle l'accès au métier et sa déontologie. « On n'a pas besoin d'un ordre privé. On a déjà des conseils supérieurs de profession pour réguler l'exercice du métier », explique Isabelle Aubard, qui fait partie de la dizaine d'infirmières du Val-de-Marne ayant élaboré ce texte et vite rejointes par des collègues de toute la France. Les membres souhaitent que toutes les voix puissent être entendues, au-delà des bannières syndicales. « On demande l'abrogation de la loi, cet ordre n'est pas là pour défendre nos intérêts », constate Élisabeth Douaisi, infirmière à la clinique mutualiste de Nantes.

Le manifeste n'est pas une simple pétition. Les personnels soignants qui le signent refusent de payer les 75 euros de cotisation et de remplir le dossier permettant d'adhérer à « un ordre issu de lobbies », prenant le risque de se retrouver dans l'illégalité. Dès février, ils seraient passibles de deux ans de prison et de 300 000 euros d'amende. Ou de ne plus pouvoir exercer. Hier, les membres portant le manifeste sont venus expliquer leur démarche à la Bourse du travail, à Paris. Un premier pas avant de se joindre à la manifestation intersyndicale contre l'ordre infirmier, le 26 janvier.

Cécile Rousseau